

**NOTE D'INFORMATION**

Madame, Monsieur,

Les formulaires d'inscription au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025/2026, disponibles en ligne sur le site de la commune, sont à renseigner et valider pour le 11 juillet dernier délai.

Ce formulaire est accompagné du règlement intérieur approuvé par le conseil municipal le 12 juin 2025 et de la nouvelle tarification applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

La grille tarifaire votée par le conseil courant juin a été modifiée.

Compte tenu des nombreuses hausses auxquelles la commune doit faire face, nous avons dû ajuster les prix.

**Nouveauté cette année**, nous avons volontairement distingué deux tarifs différents suivant que l'enfant est scolarisé en maternelle ou bien en élémentaire.

Ainsi le tarif de base passe à 5,20 € pour les maternelles et à 5,50 € pour les élémentaires.

Nous sommes conscients que ce sont des augmentations conséquentes que nous demandons aux familles.

Toutefois ces nouvelles tarifications sont très loin de refléter le coût réel du repas de la pause méridienne.

La commune a fait le choix de ne pas répercuter la totalité de la hausse des prix d'achat.

Pour rappel, le déficit de service de restauration scolaire sera de plus de 150 000 € auquel il faut ajouter 50 000 € de coût de transport des écoles jusqu'au restaurant.

Je tenais à vous informer en toute transparence de ces hausses de prix conséquentes.

Le Maire



Bernard DABRETEAU